



PECHEURS CREILLOIS

Les Pêcheurs Creillois AAPPMA DE CREIL Réprocitaire

Liste dépositaires permis de pêche
Bien spécifier AAPPMA DE CREIL

Pacific Pêche Nogent Sur Oise Prairie
de Saulcy, 86 rue Jean Monnet 60180
Nogent Sur Oise. 03 65 96 09 40

Terres et Eaux. St Maximin, 311 rue de la
Révolution St Maximin 03 44 71 98 98

Décathlon St Maximin, St Maximin
0344240086

Monsieur DEVAMBEZ DOMINIQUE
uniquement pour règlements en espèces
et sur RDV. 0667804660

Sur le Site www.cartedepeche.fr
AAPPMA DE CREIL.

REGLEMENTS PARCOURS TRUITES BRECHE

1- HORAIRES AUTORISEES, ouverture une demie heure avant le lever du soleil.

- i. Fermeture une demie heure après le coucher de soleil, ces horaires sont aussi valable pour le jour d'ouverture.

Les jours de pêche, tous les jours sauf certains vendredi , jours de rempoissonnements. Des panneaux d'interdiction seront mis en place, des rondes de surveillances seront effectuées. Toutes les berges à présent seront autoriser.

RENSEIGNEMENTS : Monsieur DEVAMBEZ DOMINIQUE AU 06 67 80 46 60.

2- Les Prises

Une seule canne par pêcheur, (leurres, cuillères etc autorisés) asticots interdits
Le nombre de truites est limiter à 4 par jour par pêcheur. Toutes truites ne mesurant pas 25 cm devra être remise à l'eau avec précaution

3- Les interdictions

Défense de jeter vos détritus dans la nature, des sanctions sévères seront prises et en cas de non respect de cette mesure (infraction pénale).

L'AAPPMA de Creil : préconise de ne pas marcher dans l'eau jusqu'à mi-mai pour préserver la fraie de certaines espèces.

La pêche à l'aimant est strictement interdite dans la Brêche.

4- Les contrôles

Les gardes assermentés de la Fédération, les Inspecteurs de l'OFB, les Fonctionnaires de la Police Nationale et Municipale peuvent contrôler le respect des arrêtés préfectoraux et la législation en cours..

5- Sanctions :

Le non respect au règlement entraînera une exclusion temporaire ou définitive.

6- Responsabilité :

L'Association décline toute responsabilité pour tout accident ou incident pendant la pratique de la pêche sur les rivières Oise et Brêche. Pêcheurs, soyez respectueux entre vous, respectez les distances (5m pour le toc, 10m pour cuillères et autres). Le Bureau se donne le droit de reporter ou de supprimer des lâchers pour causes diverses (crues, sécheresse, pollution, etc....)

7- Nettoyage des berges et autres :

Des journées de nettoyage seront aussi prévues pendant la saison. Toutes personnes présentent pour les rempoissonnements, (le nettoyage et travaux divers au moins 5 fois dans l'année) se verront convier à participer à une journée de pêche à la truite en étang au mois de septembre

8 – NO KILL

Pour les pêcheurs en NO KILL l'AAPPMA de Creil préconise de se mouiller les mains avant de manipuler votre prise et d'utiliser des hameçons simples sans ardillons ou écrasés.

Nous prenons en compte vos suggestions afin d'améliorer au mieux notre loisir commun.**BONNE SAISON A VOUS TOUS**

LE BUREAU :

Le Président :	Mr CERMAK Benoît	06 06 55 19 26
Le Vice Président :	Mr BOISNEL Claude	06 23 50 27 46
Le Trésorier :	Mr DEVAMBEZ Dominique	06 67 80 46 60 après 18h30

MAIL (p.creillois60.be@gmail.com)

Page FACEBOOK :

Aappma de creil

Groupes

Aappma « les pêcheurs creillois »

PROJETS ACTIVITES 2026

AVRIL : sortie pêche en mer (déjà complet)

MAI : concours truites (suivre Facebook AAPPMA DE CREIL)

OCTOBRE OU NOVEMBRE : rassemblement float tube (oise et bras ile saint Maurice)

Demande accord au propriétaire des berges droites de notre parcours truites pour droit de pêche

**PECHEURS
CREILLOIS**